

RESEAU 2015

Pour la période du 30 avril au 5 mai (semaine 19), **31 parcelles de maïs** ont été observées dans le cadre du réseau BSV région Centre.

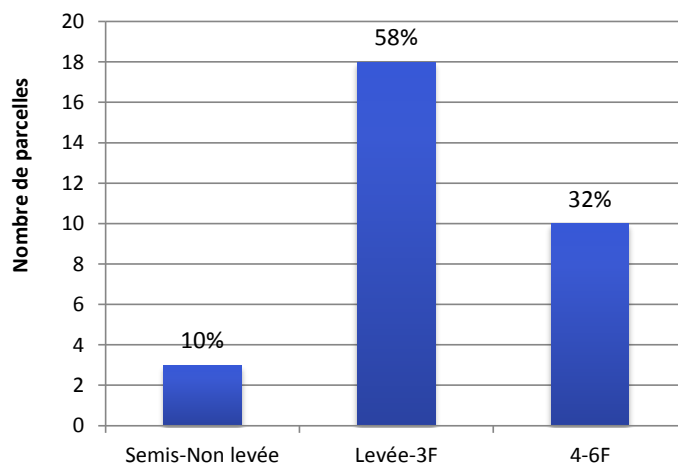
STADES DU MAÏS

La majorité des parcelles ont levé (90%).
Les parcelles les plus avancées sont entre 4 et 6 feuilles (un tiers des parcelles observées).

En termes d'évolution des stades, l'année 2015 se situe au même niveau que l'année 2014.

La répartition géographique de ces stades est présentée en Annexe (*Stades des parcelles référencées en semaine 19*).

Stade des parcelles de maïs observées
Semaine 19



PYRALES

Chrysalidation

Les suivis de chrysalidation des larves de pyrale permettent de prévoir l'émergence des papillons. Les chenilles hivernantes se transformant en nymphes aux mois de mai-juin, des suivis sont réalisés sur deux sites (Saint-Genouph-37 et Ouzouer-le-Marché -41) depuis fin avril.

Cette semaine, le taux de chrysalidation est de :

- **0%** à Saint-Genouph (37)
- **4%** à Ouzouer-le-Marché (41)

Pas d'évolution des taux de chrysalidation par rapport à la semaine dernière. Les conditions froides de la semaine passée ont ralenti la progression des chrysalidations.

Indications climatiques

La **somme des températures en base 10** constitue un bon indicateur de la précocité du début des vols de pyrale, en complément des suivis de chrysalidation et des relevés de piégeages (cf. Annexe *Sommes de températures (base 10 depuis 01/01/2015)*).

La première quinzaine d'avril a été marquée par des températures très douces. Pendant la deuxième quinzaine du mois, la région a connu un net rafraîchissement accompagné de précipitations abondantes. Toutefois, les sommes de températures (en base 10°C) observées en région Centre restent au-dessus des normales trentenaires (i.e. la médiane, courbe verte). On observe les écarts à la médiane suivants :

- +36°C.jours en moyenne pour les départements 18, 37 et 41.
- +24°C.jours pour le 36.
- +14°C.jours pour le 28 et le 45.

Les températures sont un facteur influant le développement nymphal des larves de pyrale. Elles sont au-dessus des normales de saison et les prévisions indiquent un réchauffement des températures pour la semaine à venir. Par ailleurs, quelques chrysalides ont déjà été observées cette semaine. Pour cette année, la chrysalidation et donc l'émergence des papillons risquent d'être précoces.

LIMACES

Contexte d'observation

De la levée au stade 6 feuilles, les feuilles sont dévorées et seules les nervures ne sont pas attaquées. Des traces de mucus sont laissées sur la plante ou sur le sol.

Etat général

Cette semaine, des attaques ont été observées dans **11 parcelles** sur 14 observées :

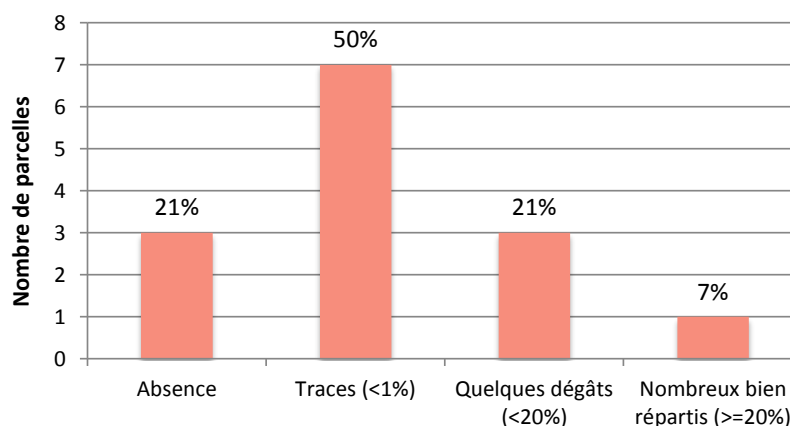
- Des traces (dégâts <1%) sont signalées dans 7 parcelles situées dans le 18, 28, 36, 41 et 45.
- Des dégâts plus importants (<20%) sont signalés dans 3 parcelles du 37 et du 45.
- Des dégâts significatifs (>=20%) sont signalés dans 1 parcelle du 45 à Courtenay.

Les conditions humides de ces derniers jours sont favorables à l'activité des limaces. La vigilance est de mise.



Source Photos : ARVALIS – Institut du végétal

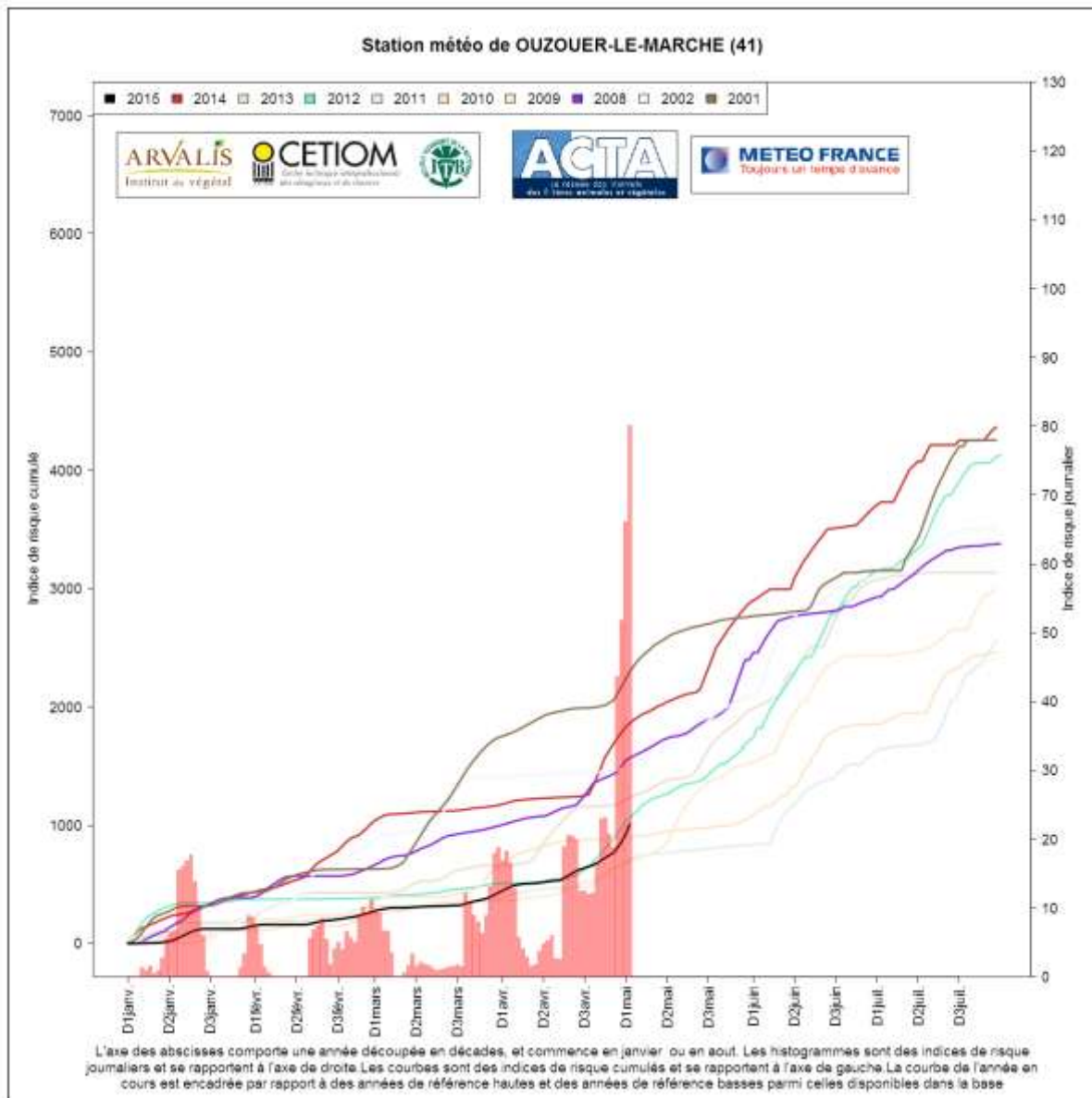
Dégâts de limaces Semaine 19



Prévisions

Les informations du modèle limace de l'ACTA nous montre un niveau de risque peu élevé pour la campagne en cours (Graphique page suivante). La progression de l'indice de risque est faible depuis le début de l'année (courbe noire). L'indice cumulé est inférieur à 80% de ceux observés les années précédentes.

Toutefois, les précipitations de la dernière décade d'avril ont induit une augmentation rapide du risque qui est actuellement à un niveau moyen. Les conditions moins humides dès la fin de semaine devraient ralentir cette progression.





PUCERONS

Metopolophium dirrhodum et *Sitobion avenae* :

Sur 6 parcelles observées, aucun puceron n'a été détecté.

Des cuvettes de capture seront mises en place et observées de manière hebdomadaire courant mai.

Seuil de nuisibilité

ESPECE :	DESCRIPTION	Stade et SEUILS DE NUISIBILITE En nombre de pucerons par plante
<p><i>Metopolophium dirrhodum</i></p> 	<p>Taille : environ 2 mm Couleur : vert amande pâle Les cornicules et les pattes ne sont pas colorés Ligne d'un vert plus foncé sur le dos</p>	<p>Avant 3-4 f. du maïs : 5 pucerons/plante Entre 4 et 6 f. du maïs : 10 pucerons/plante Entre 6 et 8 f. du maïs : 20 à 50 pucerons/plante Après 8-10 f. du maïs : + 100 pucerons/plante</p> <p>Observez la face inférieure des feuilles</p>
<p><i>Sitobion avenae</i></p> 	<p>Taille : environ 2 mm Couleur : variable, souvent d'un vert plutôt foncé, parfois brun ou rose jaunâtre. On le distingue de <i>M.dirrhodum</i> essentiellement par la couleur noire de ses cornicules</p>	<p>Entre 3 et 10 feuilles du maïs : 500 pucerons (avec de nombreux ailés) par plante ou production de miellat sur les feuilles à proximité de l'épi.</p>

Crédit photo : AGPM

AUTRES OBSERVATIONS

Faibles dégâts dus à des **oiseaux** observés dans 1 parcelle d'Eure-et-Loir à Orgères-en-Beauce.

Prochain message : le mardi 12 mai 2015.



Abonnez-vous **gratuitement**
aux BSV de la région Centre
<http://bsv.centre.chambagri.fr>

Directeur de publication : Jean-Pierre LEVEILLARD, Président de la Chambre régionale d'agriculture du Centre
13 avenue des Droits de l'Homme – 45921 ORLEANS

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. Il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, qui ne peut pas être transposée telle quelle à la parcelle. La Chambre régionale d'agriculture du Centre dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures.

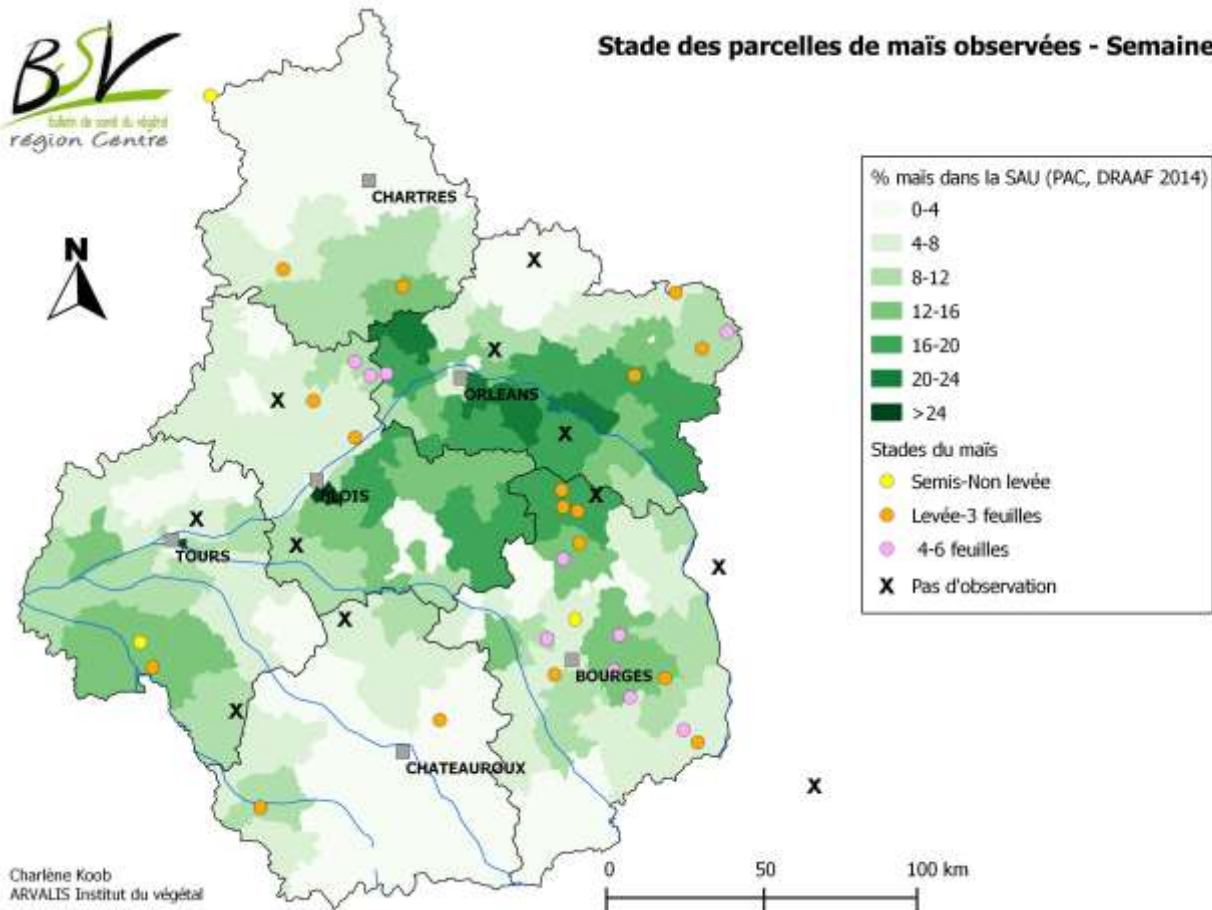


Annexes

STADES DES PARCELLES REFERENCEES EN SEMAINE 19

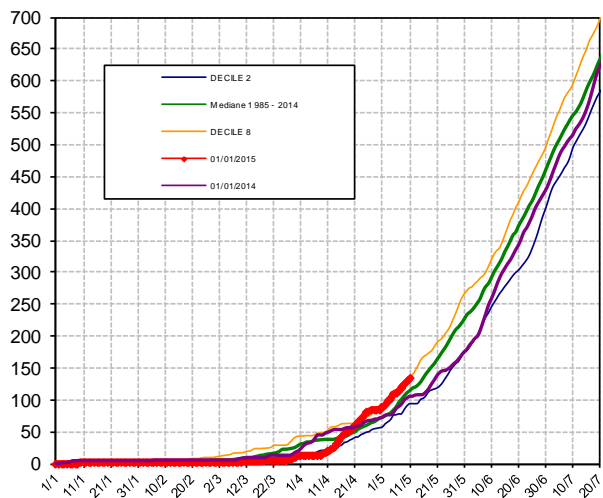


Stade des parcelles de maïs observées - Semaine 19

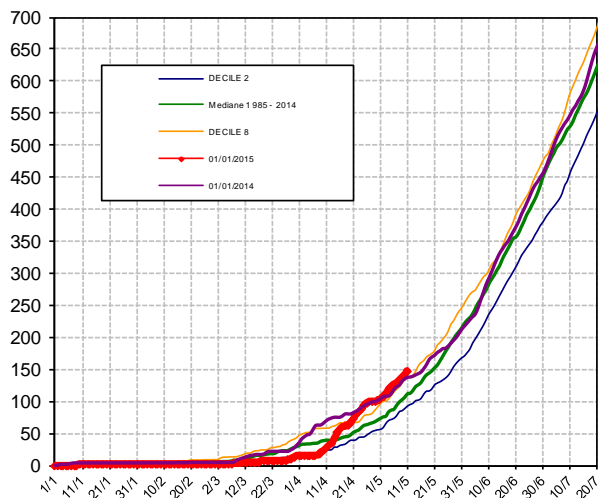


SOMMES DE TEMPERATURES (BASE 10 DEPUIS 01/01/2015)

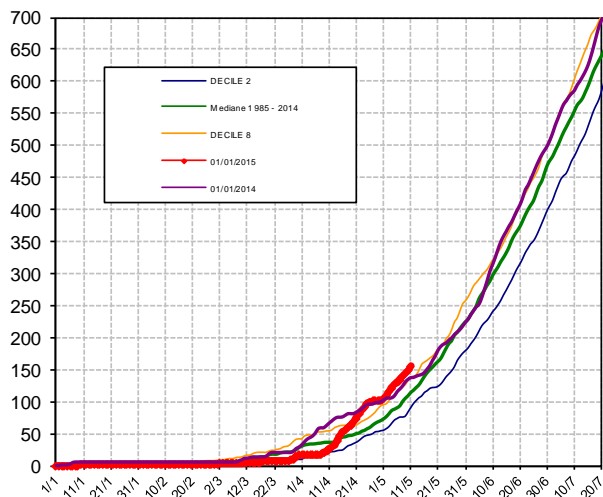
3601 01/01/2015 CHATEAUROUX-DEOLS



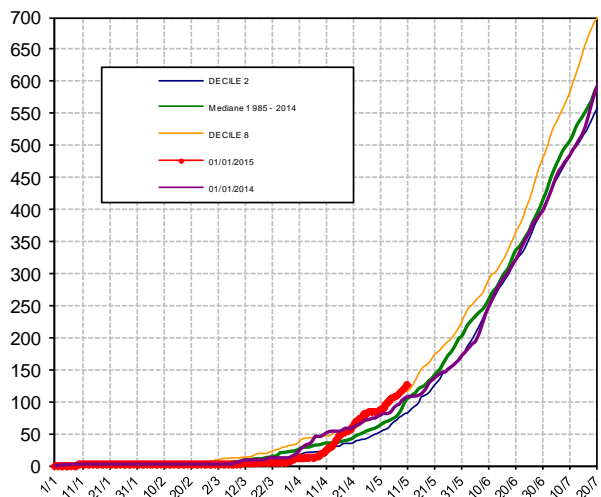
3701 01/01/2015 TOURS-PARCAY-MESLAY



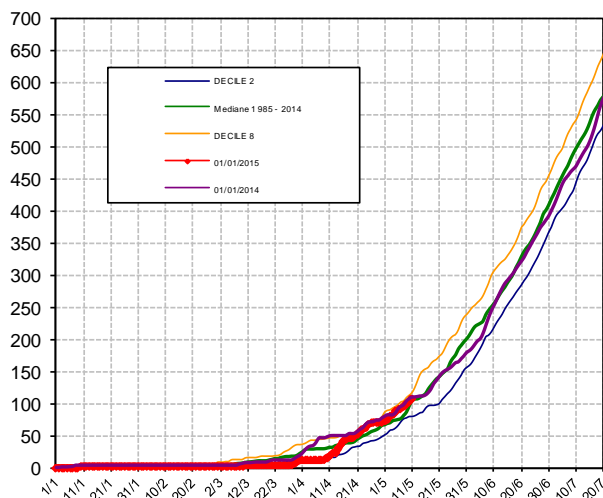
1801 01/01/2015 BOURGES



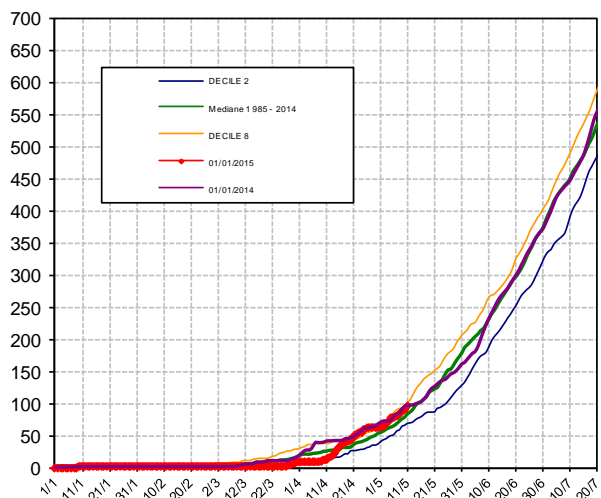
4102 01/01/2015 VILLEFRANCOEUR AERO BLOIS



4501 01/01/2015 ORLEANS-BRICY



2801 01/01/2015 CHARTRES-CHAMPHOL



Source des données : Arvalis-Institut du végétal - Météo France

Directeur de publication : Jean-Pierre LEVEILLARD, Président de la Chambre régionale d'agriculture du Centre
13 avenue des Droits de l'Homme - 45921 ORLEANS

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. Il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, qui ne peut pas être transposée telle quelle à la parcelle. La Chambre régionale d'agriculture du Centre dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures.





Les abeilles butinent, protégeons-les !



Respectez les bonnes pratiques phytosanitaires

1. Les traitements insecticides et/ou acaricides sont interdits, sur toutes les cultures visitées par les abeilles et autres insectes pollinisateurs, pendant les périodes de floraison et de production d'exsudats.
2. Par **dérogation**, certains insecticides et acaricides peuvent être utilisés, **en dehors de la présence des abeilles**, s'ils ont fait l'objet d'une évaluation adaptée ayant conclu à un risque acceptable. Leur autorisation comporte alors une mention spécifique "emploi autorisé durant la floraison et/ou au cours des périodes de production d'exsudats, **en dehors de la présence des abeilles**".
3. Il ne faut **appliquer un traitement sur les cultures que si nécessaire** et veiller à respecter scrupuleusement les conditions d'emploi associées à l'usage du produit, mentionnées sur la brochure technique (ou l'étiquette) livrée avec l'emballage de la spécialité commerciale autorisée.
4. **Afin d'assurer la pollinisation des cultures**, de nombreuses ruches sont en place dans ou à proximité des parcelles en fleurs. Il faut **veiller à informer le voisinage de la présence de ruches**. Les traitements fongicides et insecticides qui sont appliqués sur ces parcelles, mais aussi dans les parcelles voisines, peuvent avoir un effet toxique pour les abeilles et autres insectes pollinisateurs. Il faut **éviter toute dérive** lors des traitements phytosanitaires.

Source : DGAL-SDQPV – avril 2015